



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le 18 septembre 2025 à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Nailloux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Lison GLEYES, maire de Nailloux.

Date de la convocation : 12 septembre 2025

Étaient présents 21 : AIGOUY Jean, ARPAILLANGE Michel, BALONAS Mélanie, BAUR Daniel, CABANER Charlotte, CAMPOS Julie, CHAYNES Marie-Thérèse, DAHERON Emilien, DELMAS Christian, DELRIEU Luc, GERBER BENOI Marion, GLEYES Lison, JEROME Marie-Noëlle, LEBRUN Guillaume, LEVRAT Anne, MARTY Pierre, MÉTIFEU Marc, NAUTRE Eva, OBIS Éliane, RIOLLET Pierre, ZARAGOZA Antoine.

Étaient excusés 3 : BONNEFONT Laurent, MESTRES Carine, THÉNAULT Sylvain.

Étaient absents 3 : ALLAOUI Audrey, ALVES DA SILVA Daniel, VIVIER Aurélie.

Pouvoirs 2 : MESTRES Carine pouvoir à MARTY Pierre, THENAULT Sylvain pouvoir à GERBER BENOI Marion.

Secrétaire de séance : MÉTIFEU Marc

Départ de Mme CAMPOS Julie à 20 h 36.

### ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION NAILLOUX PETANQUE CLUB

**Rapporteur : Daniel BAUR**

Monsieur BAUR expose à l'assemblée que l'association « Nailloux Pétanque Club » a subi plusieurs cambriolages cette année. Cela a entraîné d'importantes pertes de matériel et des difficultés financières.

L'association a sollicité un soutien financier à la commune afin de poursuivre ses activités. Considérant l'avis favorable de la commission vie associative du 10 septembre 2025,

Monsieur BAUR propose d'attribuer à l'association une subvention exceptionnelle de 500 € sur le budget primitif 2025.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

| Sens des votes : nombre + procurations |        |            |
|----------------------------------------|--------|------------|
| POUR                                   | CONTRE | ABSTENTION |
| 22                                     | 0      | 0          |

- D'approuver la proposition de versement d'une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association Nailloux Pétanque Club.

- De donner mandat à Madame la Maire pour signer toutes les pièces utiles à cette affaire.

Ampliation de la présente sera affichée à la mairie de Nailloux et transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré à Nailloux, les jour, mois et an que susdits.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la  
transmission

en Préfecture le : 24/09/2025  
de l'affichage le : 25/09/2025

Lison GLEYESSES,  
Maire,

Marc MÉTIFEU  
Secrétaire de séance,

Envoyé en préfecture le 24/09/2025  
Reçu en préfecture le 24/09/2025  
Publié le  
ID : 031-213103963-20250918-2025\_91-DE

